

# ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)  
nom et prénom(s)

née) le

à

département

profession

certifié, sur l'honneur,

être PACSE(E)

être célibataire  ne pas être remarqué(e)  être domicilié(e) à

résider ou avoir résidé sans interruption dans la Commune de

depuis le

jusqu'au

OU

Avoir un de nos parents qui a son domicile ou sa résidence dans la commune de

depuis le

jusqu'au

Preuve du domicile ou de la résidence :

Titre de propriété  Certificat d'imposition ou de non-imposition  Quittance de loyer  Quittance d'assurance du logement

Quittance de gaz  Quittance d'électricité  Quittance de téléphone  Autre :

A

le

Signature

En application de l'article 441-7 du code pénal, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 € d'amende le fait :

1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;

2° de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié.

Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et à 45000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.